

# Agroecology In Action



## NOS REVENDICATIONS PRIORITAIRES POUR LES PROCHAINS ACCORDS DE GOUVERNEMENTS

- Mettre en place une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC) permettant de coordonner les différentes politiques (agriculture, commerce, environnement, ...) relatives aux systèmes alimentaires en Europe.
- Négocier une PAAC favorisant un modèle agricole et alimentaire sain, durable, socialement juste et respectant les droits humains, en soutenant un plafonnement des subsides de la PAAC pour les grandes exploitations, en les réservant aux « agriculteur·rice·s actif·ive·s », en favorisant l'installation de nouveaux·elles agriculteur·rice·s par un soutien adapté, en orientant les aides vers les exploitations autonomes développant des pratiques agroécologiques.
- Défendre un changement des règles du commerce international et l'inclusion d'une exception agricole dans les accords de libre-échange.
- Améliorer les outils d'aménagement du territoire pour préserver les terres agricoles pour des projets nourriciers (« stop au béton »).
- Mettre en place des Observatoires régionaux des terres agricoles et des banques foncières régionales, permettant de renforcer la transparence du marché foncier et d'exercer un droit de préemption dans l'intérêt collectif.
- Interdire la vente de terres agricoles par les pouvoirs publics et mettre ces terres à disposition de projets agroécologiques (installation de nouveaux·elles paysan·ne·s, d'espaces-tests, de potagers collectifs, d'espaces pédagogiques, ...).
- Favoriser la mise en place des Conseils de politiques alimentaires locaux, qui permettent de rassembler les représentants des acteur·rice·s des différents systèmes agroalimentaires locaux, afin de discuter des défis et de proposer des solutions transdisciplinaires innovantes en vue d'améliorer les systèmes agroalimentaires à l'échelle territoriale (communale, intercommunale ou provinciale).
- Intégrer des critères favorisant les produits issus de l'agroécologie, des circuits courts et du commerce équitable dans les marchés publics de restauration collective (écoles, maisons de repos, CPAS, ...).
- Favoriser la création de régies agricoles au sein des communes par l'engagement de producteurs, dédiées à une production à destination des collectivités locales (crèches, cantines scolaires, seigneuries, ...).
- Interdire l'utilisation d'agrocarburants (produits à partir de denrées alimentaires ou en occupant des terres agricoles) pour atteindre les objectifs en matière d'énergies renouvelables.